

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Première session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 8 - 10 février 2000

## PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Point 7 de l'ordre du jour

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
WFP/EB.1/2000/7-B/4

7 janvier 2000  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— SOUDAN 6189.00

### Aide alimentaire aux réfugiés éthiopiens et érythréens

Nombre de bénéficiaires	132 931 (1er–31 mai 2000) 121 012 (juin 2000–octobre 2001)
Durée du projet	18 mois (1er mai 2000–31 octobre 2001)

#### Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	15 114 917
Coût total des produits alimentaires	6 285 825

### RÉSUMÉ

Le Soudan est un des pays les plus pauvres et les moins développés du monde. La guerre civile qui dure depuis 17 ans a provoqué le déplacement d'environ quatre millions de personnes, dont la moitié reçoivent une aide humanitaire internationale. Cette situation est encore aggravée par la présence d'un grand nombre de réfugiés, en particulier des Ethiopiens et des Erythréens, qui ont pour la plupart été rassemblés dans des camps et ont bénéficié de programmes d'interventions prolongées de secours et de redressement du PAM et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). On dénombre 11 919 réfugiés éthiopiens et 121 012 réfugiés érythréens installés dans 22 camps. Cela fait une trentaine d'années que le PAM fournit une aide alimentaire aux réfugiés éthiopiens et érythréens se trouvant au Soudan; toutefois, les personnes visées par l'IPSR proposée font partie des nouvelles vagues de réfugiés arrivées en 1990–91 à la suite des troubles intérieurs et de la sécheresse qui sévissaient dans ces deux pays. Les réfugiés éthiopiens rentreront chez eux et cesseront d'avoir le statut de réfugié à partir du 1er mars 2000. Le HCR s'emploie avec les gouvernements d'Erythrée et du Soudan à organiser le rapatriement des 121 012 réfugiés érythréens restants; en raison de leur manque de ressources et de leur dénuement, ils continueront à avoir besoin d'une aide alimentaire à des fins de secours et de redressement. Bien qu'aucun rapatriement spontané immédiat ne soit prévu en raison de la guerre en cours dans leur pays d'origine et des problèmes de sécurité connexes, les réfugiés érythréens devraient commencer à rentrer chez eux au cours de la période couverte par la présente IPSR, avec l'aide du HCR et du PAM. Dans le cadre de cette IPSR, le PAM remplacera les distributions générales de produits alimentaires par des distributions ciblées, selon le degré de vulnérabilité des diverses catégories de réfugiés.

En mai–juin 1999, le PAM a fait réaliser avec le HCR une enquête socio-économique conjointe, suivie d'une mission tripartite d'évaluation des besoins alimentaires menée en août–septembre 1999 avec le HCR et la Commission des réfugiés du Soudan. Selon les recommandations de la mission, 51 pour cent des réfugiés—les ménages dirigés par une femme, les femmes enceintes, les mères allaitantes, et les enfants de moins de cinq ans, c'est-à-dire les groupes les plus vulnérables et n'ayant aucun moyen de survie—devraient recevoir des rations alimentaires complètes, tandis que les 49 pour cent restants qui ont atteint un certain niveau de redressement et d'autosuffisance devraient recevoir des demi-rations. Le PAM a veillé à ce que les rations alimentaires servent d'incitation et d'appui aux activités de formation permettant d'acquérir des compétences en vue d'activités lucratives, notamment dans le cas des femmes; les demi-rations doivent servir de complément aux mécanismes de survie insuffisants des réfugiés qui ont un revenu, des hommes pour la plupart. Le PAM a également veillé à associer les femmes réfugiées à la gestion et à la distribution des vivres; leur taux de participation est passé au cours des 12 derniers mois à 30 pour cent et à 68 pour cent respectivement, ce qui a permis de renforcer la sécurité alimentaire des ménages et de favoriser le redressement.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Afrique (OSA): M. Zejjari tel.: 066513-2201

Chef, Section Afrique I: M. Sharif tel.: 066513-2235

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2645).



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS CE DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
BIO	<i>Benevolence International Organization</i>
GHF	<i>Global Health Foundation</i>
HAI	<i>Human Appeal International</i>
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IARA	<i>Islamic Relief Agency</i>
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OUA	Organisation de l'unité africaine
PLA	Points de livraison avancés
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention



## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Depuis 1967, la République du Soudan donne asile à un grand nombre de réfugiés venus de divers pays voisins. Le groupe de réfugiés qui a besoin de l'assistance du Programme alimentaire mondial (PAM) se compose de 132 931 Erythréens et Ethiopiens installés dans 22 camps de l'est du Soudan.
2. Au cours des 28 dernières années, de nombreux réfugiés érythréens et éthiopiens sont rentrés dans leurs foyers; les personnes visées par la présente intervention font partie des nouvelles vagues de réfugiés arrivées en 1990–91 à la suite des troubles intérieurs et des sécheresses. La signature d'un accord tripartite entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les gouvernements de l'Ethiopie et du Soudan en février 1993 a ouvert la voie à la dernière opération de rapatriement. Au total, à la fin de l'opération de rapatriement volontaire, en juin 1998, 70 208 réfugiés éthiopiens étaient rentrés chez eux sous les auspices du HCR. Un groupe de 11 919 réfugiés vivant dans les camps sont restés dans le pays, ainsi que 30 000 (chiffre estimatif) installés en zone urbaine (Khartoum, Wad Medani, Gedaref, Kassala et Port Soudan); ces derniers ne reçoivent pas d'aide alimentaire. Le 23 septembre 1999, le HCR a annoncé l'application de la clause d'interruption de l'aide pour "changement de situation" aux réfugiés d'Ethiopie arrivés avant 1991 qui entrera en vigueur le 1er mars 2000, date à partir de laquelle les 11 919 réfugiés éthiopiens vivant encore dans les camps cesseront de bénéficier du statut de réfugié. Les modalités de leur rapatriement en Ethiopie sont déjà à l'étude. La présente intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) prévoit pour ces personnes la fourniture de vivres correspondant à un mois sur les trois mois d'aide alimentaire de rapatriement requis. Les deux mois restants d'aide sont assurés au titre de la phase précédente du projet prenant fin le 30 avril 2000.
3. Le rapatriement volontaire des réfugiés érythréens n'a pas été possible en raison de tensions diplomatiques persistant en partie entre les gouvernements d'Erythrée et du Soudan. L'accord entre les deux gouvernements signé le 13 juin 1999 en vue de rétablir les relations diplomatiques a incité le HCR à relancer les plans de rapatriement. Auparavant (mars et avril 1998), il avait procédé, conjointement avec la Commission des réfugiés du gouvernement, à une collecte de données pour établir si les réfugiés érythréens voulaient rentrer chez eux ou non: 90 pour cent des réfugiés interrogés se sont déclarés disposés à rentrer dans leur pays.
4. Le PAM fournit une aide alimentaire aux Ethiopiens et Erythréens réfugiés au Soudan depuis 1967 dans le cadre de plusieurs interventions d'urgence et interventions prolongées en faveur de réfugiés. Au total, 1 385 785 réfugiés ont ainsi bénéficié de son aide alimentaire. A l'heure actuelle, cette assistance est fournie dans le cadre du projet Soudan 4168.05 "intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées", pour un coût de 20,5 millions de dollars E.-U. pour le PAM. Ce projet, qui a démarré en novembre 1998, a été conçu pour secourir 138 000 réfugiés pendant 18 mois.
5. L'assistance du HCR porte sur les principaux services de base tels que eau courante, éducation et soins de santé dans tous les camps de réfugiés, et son coût est estimé à 10 millions de dollars par an. Ces services sont coordonnés par la Commission des réfugiés. L'eau est fournie conformément à la norme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fixée à 20 litres d'eau au minimum par personne et par jour. L'appui du HCR au secteur de l'éducation est limité à l'enseignement primaire (28 écoles). Les services de



santé et les programmes d'alimentation sélective sont exécutés par des organisations non gouvernementales (ONG) locales—Croissant-Rouge soudanais, *Human Appeal International* (HAI), *Benevolence International Organization* (BIO), *Global Health Foundation* (GHF) et *Islamic Relief Agency* (IARA)—qui suivent toutes les directives du HCR.

## Analyse de la situation

6. D'après l'enquête socio-économique conduite conjointement par le PAM, le HCR et la Commission des réfugiés dans les camps en mai–juin 1999, environ 12 604 réfugiés, soit 40 pour cent de ceux qui résident dans des camps agricoles, n'ont pas reçu de terre. Il est également apparu qu'une proportion importante des terres attribuées à l'origine aux réfugiés ne sont pas cultivées actuellement en raison de l'interruption de l'assistance technique (crédit, tracteurs, semences et engrais) financée auparavant par le HCR, et de la suppression des subventions agricoles du gouvernement.
7. Les réfugiés visés par le présent projet comprennent 91 pour cent d'Erythréens et neuf pour cent d'Éthiopiens. D'après une enquête menée dans les camps, ces deux groupes comptent autant d'hommes que de femmes. Les enfants de moins de cinq ans représentent 13 pour cent des réfugiés, les personnes vulnérables (femmes enceintes et mères allaitantes) 13 pour cent et les ménages dirigés par une femme 25 pour cent. La majorité des réfugiés sont d'origine paysanne. Certains possèdent également du bétail ou dirigent une petite entreprise. On compte parmi la population de réfugiés un grand nombre de membres de groupes vulnérables, notamment les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes, les personnes âgées, les infirmes et les très pauvres, dont beaucoup de femmes. Sont classés comme "très pauvres" ceux qui ne peuvent compter sur un membre de la famille pour gagner un revenu. Environ la moitié des ménages dirigés par une femme sont considérés comme "très pauvres".
8. Outre l'enquête socio-économique mentionnée ci-dessus, une étude d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) menée par le PAM en septembre 1999 a également montré que les réfugiés sont tributaires de l'aide alimentaire, situation aggravée par la suppression de l'appui du HCR au secteur agricole.
9. Il a été établi par l'enquête socio-économique que les mécanismes de survie ou de dernier recours (application de stratégies pour faire face à l'insuffisance des approvisionnements alimentaires au niveau des ménages) reposent principalement sur le revenu et la consommation. Le travail agricole saisonnier représente 32 pour cent des mécanismes fondés sur le revenu, suivi par les emplois occasionnels ou le petit commerce temporaire (22,8 pour cent), l'activité agricole en métayage (12,5 pour cent), les emplois de domestiques (9,8 pour cent), les emplois dans le secteur structuré (6,3 pour cent), la vente d'eau et de bois de feu (1,8 pour cent), la possession de bétail (0,6 pour cent) et d'autres moyens (14,2 pour cent). On a constaté que ces mécanismes de survie ne permettent de satisfaire que sept pour cent des besoins énergétiques. L'enquête a établi que le mécanisme fondé sur la consommation le plus important est la réduction du volume des rations, suivie par l'emprunt de vivres/soutien apporté par la famille et par la consommation d'aliments sauvages. D'après l'étude, ces mécanismes sont moins importants que ceux fondés sur le revenu. Il est également apparu que l'origine des réfugiés n'influe pas sur le type de mécanisme de survie adopté.
10. Grâce aux efforts déployés récemment, en particulier au cours des 12 derniers mois, environ cinq pour cent des femmes vivant dans les camps de réfugiés ont acquis un savoir-



faire en couture. Cependant, faute de capitaux pour acheter des machines à coudre, ce savoir-faire n'a pas pu être exploité pour produire des revenus. Par ailleurs, des techniques de fabrication de savon et de production artisanale ont été acquises, mais la demande des réfugiés et des communautés locales pour ces produits est limitée car les réfugiés sont en concurrence avec les entreprises locales. Ces compétences sont donc considérées comme des atouts, qui seront utilisés dans les pays d'origine pour faciliter la réinstallation après le rapatriement. En collaboration avec le HCR, le PAM étudie la possibilité d'offrir aux réfugiés une formation portant sur d'autres activités rémunératrices (maçonnerie, menuiserie, fabrication de colliers, etc.). Les rations alimentaires du PAM serviront à encourager la participation à ces activités, qui renforcent la capacité d'adaptation des réfugiés et sont un facteur de redressement après leur retour dans leur pays d'origine.

11. D'après les enseignements tirés du cas des réfugiés se trouvant dans l'est du Soudan, le seul fait d'être installés à proximité de vastes programmes agricoles n'assure pas d'emploi salarié, et le principe de l'implantation en zone agricole ne débouche pas non plus sur l'acquisition de terres et de fermes pour les réfugiés.

### Politiques et programmes du gouvernement en matière de secours

12. Le Soudan a signé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ainsi que son protocole de 1967 et la Convention de 1969 sur les problèmes des réfugiés en Afrique de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le Gouvernement du Soudan a adopté la loi sur le droit d'asile du 21 mai 1974 afin d'officialiser le statut des réfugiés se trouvant dans le pays. Les services administratifs responsable des politiques et des pratiques du Soudan en matière de droit d'asile relèvent du Ministère de l'intérieur. La Commission des réfugiés est chargée de la coordination de l'assistance qui leur est apportée et de la gestion des camps en collaboration avec le PAM et le HCR. Elle est placée sous l'autorité d'un Ministre d'Etat relevant directement du Ministre de l'intérieur.
13. Les réfugiés qui recevront une aide au titre de la présente IPSR sont installés dans trois types de camps différents:
  - a) Les camps d'accueil (47 pour cent des réfugiés), situés pour la plupart près des postes-frontières par lesquels ils sont entrés au Soudan et généralement loin des centres économiques. Il n'y a dans l'ensemble pas de possibilité d'emploi sur ces sites, ni aux alentours.
  - b) Les camps de travailleurs (30 pour cent), situés principalement dans les régions agricoles, où l'on pensait que les réfugiés pourraient trouver un emploi dans la zone de production et devenir ainsi autonomes.
  - c) Les camps agricoles (23 pour cent), où la majorité des réfugiés se sont vus allouer des terres (cinq et 10 feddans), ce qui leur donne la possibilité de devenir autonomes.

### Justification de l'assistance

14. Le PAM et le HCR ont secouru pendant des années les réfugiés éthiopiens et érythréens se trouvant au Soudan dans l'espoir que cette assistance créerait les bases nécessaires pour qu'ils s'assurent des moyens de subsistance durables. L'aide qui sera apportée au titre de la présente IPSR marque une réorientation par rapport aux opérations précédentes de secours. Les vivres seront distribués aux 11 919 réfugiés éthiopiens se trouvant encore dans les camps uniquement en vue de leur rapatriement en Ethiopie, et une alimentation ciblée sera fournie aux réfugiés érythréens, dont le HCR négocie actuellement le rapatriement. Les



Erythréens devraient eux aussi être rapatriés pendant la période couverte par la présente IPSR. Les rations alimentaires renforceront les mécanismes de survie mis en place par les réfugiés. Les rations complètes seront réservées aux réfugiés clairement identifiés comme étant les plus vulnérables. Il s'agit donc de remplacer les distributions générales de vivres par une assistance plus ciblée, les rations étant réduites pour ceux qui ont des moyens de survie.

### Vulnérabilité et ciblage

15. Dans le cadre de la présente IPSR, 51 pour cent des personnes visées sont considérées comme étant très vulnérables et fortement tributaires de l'aide alimentaire (enfants de moins de cinq ans, femmes enceintes et mères allaitantes, ménages dirigés par une femme et malades atteints de tuberculose), et elles bénéficieront de distributions spéciales de rations complètes; le reste des réfugiés, soit 52 917 au total (sans compter les 11 919 Ethiopiens en cours de rapatriement) se trouvent dans des camps agricoles, de travailleurs ou d'accueil, et on a estimé qu'ils sont en mesure d'atteindre un certain degré de redressement et d'autosuffisance alimentaire; au titre de la présente IPSR, cette catégorie de réfugiés ne recevra que des demi-rations de tous les produits alimentaires.

## STRATEGIE APPLIQUEE POUR LES SECOURS

### Besoins des bénéficiaires

16. Au titre de la présente IPSR, 132 931 bénéficiaires, dont 121 012 Erythréens et les 11 919 réfugiés éthiopiens restés au Soudan, recevront des vivres pendant le mois de mai 2000. A partir de juin 2000, seuls les 121 012 réfugiés érythréens seront secourus, mais de manière ciblée. Le PAM, le HCR et la Commission des réfugiés ont mis au point des dispositions détaillées pour le suivi, le réenregistrement et la révision périodiques du nombre de réfugiés visés (compte tenu des naissances et des décès), qui ont été appliquées à partir du dernier trimestre de 1999. Le principe de ciblage exposé ci-dessus sera strictement respecté, et l'assistance sera donc revue en conséquence au cours de la période couverte par la présente IPSR.

### Le rôle de l'aide alimentaire

17. Le rôle de l'aide alimentaire au titre de la présente IPSR consiste à fournir aux 11 919 Ethiopiens qui rentreront dans leur pays une assistance de rapatriement correspondant à un mois, et complétant l'aide de deux mois distribué au titre de l'intervention prolongée de secours actuelle. Cependant, s'agissant des 121 012 réfugiés érythréens, l'aide alimentaire devra répondre à des besoins précis fondés sur les critères de vulnérabilité mentionnés ci-dessus. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, le degré d'assistance à accorder au titre de la présente IPSR sera fonction des mécanismes de survie dont disposent les divers groupes. Une assistance de rapatriement aux Erythréens qui devraient rentrer chez eux pendant la période couverte par l'intervention est également prévue dans les engagements de produits alimentaires.

### Objectifs et buts

18. Le principal objectif de l'IPSR en faveur des réfugiés se trouvant au Soudan est de fournir une assistance de rapatriement aux 11 919 réfugiés éthiopiens restants. Ces



vivres les aideront à faire la soudure lorsqu'ils commenceront à se réinstaller dans leur pays d'origine. La ration fournie au titre de la présente IPSR couvre un mois seulement, étant donné que les quantités correspondant aux deux autres mois auront été distribuées au titre de l'opération précédente. On offrira également une aide alimentaire aux 121 012 réfugiés érythréens restants, en appliquant une stratégie de réduction des distributions générales associée à l'introduction d'une composante beaucoup plus importante d'alimentation ciblée.

19. Dans le cadre de la présente IPSR, le PAM cherchera également à mettre en oeuvre ses engagements en faveur des femmes, en encourageant constamment leur participation à la gestion et à la distribution de l'aide alimentaire et en favorisant leur formation, à diverses activités de redressement qui leur permettent de mieux gérer leur vie à l'avenir. Actuellement, des femmes font partie des comités d'anciens dans 68 pour cent des camps et, avant la fin de 1999, elles devaient être représentées dans tous les comités. Le pourcentage de femmes participant à la gestion et à l'organisation des distributions générales de vivres est passé de zéro en 1996 à 30 pour cent en octobre 1999, et le pourcentage de camps dans lesquels les femmes sont associées à l'alimentation complémentaire a été porté de zéro en 1996 à 55 pour cent en 1999. Cette progression sera maintenue et accentuée par le PAM afin de garantir une participation plus importante des femmes. Le nombre de femmes titulaires de cartes d'alimentation sera étroitement suivi afin que davantage de femmes soient chargées de recevoir les produits alimentaires, ce qui élargira l'accès des membres de la famille aux vivres.

---

## PLAN D'EXECUTION

### Principales composantes du programme

20. Le PAM apportera une aide alimentaire ciblée aux réfugiés se trouvant dans les trois types de camps différents. Une alimentation complémentaire et thérapeutique sera fournie aux réfugiés formellement identifiés comme souffrant de malnutrition et nécessitant une attention particulière.

### Bénéficiaires, besoins et assortiment alimentaire

21. Le HCR, la Commission des réfugiés et le PAM procéderont tous les quatre mois à l'enregistrement des naissances et des décès afin de mettre à jour le nombre de bénéficiaires. Comme premières étapes, toutes les anciennes cartes de rationnement des réfugiés ont été revalidées pendant le dernier trimestre de 1999 et elles seront désormais mises à jour périodiquement.



22. Des rations alimentaires complètes seront fournies aux réfugiés qui ont été identifiés et ciblés comme étant les plus vulnérables, à savoir:

Les enfants de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes	34 56
Les ménages dirigés par une femme	33 23
Les tuberculeux	300
<b>Total</b>	<b>68 09</b>

23. Les 52 917 réfugiés restants qui vivent dans les camps agricoles ou de travailleurs, pour lesquels l'existence de moyens de survie a été établie, recevront des demi-rations. L'assortiment alimentaire comprendra du sorgho (ou la même quantité de blé s'il n'y a pas de sorgho disponible), de l'huile végétale, des légumineuses, du sucre et du sel iodé. Ces produits de base sont choisis compte tenu des habitudes alimentaires des bénéficiaires.

24. Les vivres seront distribués selon le barème de rations suivant (grammes/personne/jour):

Durée	mai 2000/ jours: 31	mai 2000/ jours: 31	juin 2000– octobre 2001/ jours: 517	Juin 2000– octobre 2001/ jours: 517	Total
<b>Types de camp</b>	Alimentation réfugiés vulnérables et Ethiopiens rentrant chez eux	Alimentation ciblée des autres réfugiés	Alimentation réfugiés vulnérables	Alimentation ciblée des autres réfugiés	
<b>Bénéficiaires</b>	80 014	52 917	68 095	52 917	<b>132 931<sup>1</sup></b>

Produits	Total (tonnes)	gr/jour	Total						
Céréales <sup>2</sup>	1 241	500	410	250	17 600	500	6 840	250	26 000
Légumineuses	174	70	57	35	2 460	70	958	35	3 600
Huile végétale	75	30	25	15	1 050	30	410	15	1 500
Sucre	50	20	16	10	704	20	274	10	1 000
Sel iodé	13	5	8	5	176	5	137	5	334
<b>Total</b>	<b>1 553</b>		<b>516</b>		<b>22 000</b>		<b>8 611</b>		<b>32 600</b>

<sup>1</sup> 132 931 en mai 2000, and 121 012 de juin 2000 à octobre 2001.

<sup>2</sup> La ration de céréales est calculée de manière à compenser les pertes de mouture.



25. Le programme d'alimentation sélective sera mis en oeuvre comme suit:

- Une alimentation complémentaire, sous forme de ration sèche à emporter, sera fournie à tous les enfants souffrant de malnutrition modérée (dont le poids ne représente que 70 à 80 pour cent du poids normal pour leur taille), aux enfants de moins de cinq ans sérieusement anémiques, aux cas médicaux et sociaux (malades chroniques, personnes âgées sans soutien de famille), aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, soit au total 18 725 personnes en moyenne.
- Une alimentation thérapeutique sera fournie aux enfants souffrant de malnutrition avancée (dont le poids est inférieur à 70 pour cent du poids normal pour leur taille), soit environ 775 personnes en moyenne.
- La ration d'alimentation complémentaire indiquée dans le tableau ci-dessous représente un apport énergétique de 941 kcal, et un apport protéique de 31 grammes (14 pour cent).
- L'alimentation thérapeutique est intensive et représente 2 460 kcal et 78 grammes de protéines (13 pour cent), respectivement.

26. Les rations suivantes seront distribuées au titre des programmes d'alimentation sélective:

	Alimentation complémentaire		Alimentation thérapeutique intensive		Total
<b>Période</b>	Diverses*		Jours: 517		
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	18 725		775		<b>19 500</b>
<b>Produits</b>	<b>Total (tonnes)</b>	<b>gr/jour</b>	<b>Total (tonnes)</b>	<b>gr/jour</b>	
Céréales			80	200	<b>80</b>
Légumineuses	–		24	60	<b>24</b>
Huile végétale	127	20	36	90	<b>163</b>
Sucre	127	20	36	90	<b>163</b>
Mélange maïs-soja	1 143	180	–	–	<b>1 143</b>
Lait écrémé en poudre	–	–	48	120	<b>48</b>
<b>Total (tonnes)</b>	<b>1 397</b>		<b>224</b>		<b>1 621</b>

\* La durée de l'alimentation complémentaire varie; on estime que certains cas en ont besoin pendant toute la durée de l'IPSR et d'autres de manière intermittente seulement. Compte tenu des données d'expérience, les besoins en produits ont été établis sur la base de 339 jours d'alimentation (complémentaire) au total pour 18 725 bénéficiaires.



27. Les besoins alimentaires globaux pour la période de 18 mois sont indiqués ci-dessous. Une réserve pour imprévus d'environ quatre pour cent a été ajoutée.

Produits	Distribution de vivres ciblée (tonnes)	Alimentation complémentaire/thérapeutique (tonnes)	Total (tonnes)
Céréales	26 09	80	26 174
Légumineuses	3 65	24	3 678
Huile végétale	1 56	163	1 729
Sucre	1 04	163	1 207
Sel iodé	334	0	344
Mélange maïs-soja	0	1 143	1 143
Lait écrémé en poudre	0	48	48
<b>Total pour le PAM</b>	<b>32 69</b>	<b>1 621</b>	<b>34 313</b>

### Dispositifs institutionnels

28. Il incombera au gouvernement et au HCR de veiller à ce que les denrées et toutes les autres ressources fournies par le PAM soient convenablement dédouanées, réceptionnées, manutentionnées, distribuées aux bénéficiaires prévus et enregistrés. Le gouvernement prendra les dispositions voulues pour fournir sur ses ressources propres le personnel et les fonds nécessaires pour mener à bien l'intervention, notamment le déchargement, le stockage dans de bonnes conditions et la distribution des vivres dans les camps.
29. Le gouvernement a désigné comme organisme d'exécution de l'intervention la Commission des réfugiés qui sera également responsable de l'établissement de rapports d'exécution et assurera la communication entre le gouvernement et le PAM.

### RENFORCEMENT DES CAPACITES

30. Le PAM a nommé un fonctionnaire international à la tête du bureau auxiliaire situé dans la région où se trouvent les camps de réfugiés, ce qui permettra de conduire les activités complémentaires spécialisées nécessaires au cours de cette phase de l'assistance et de renforcer les capacités du bureau auxiliaire en matière de suivi et d'administration de l'intervention. Une quatrième femme contrôleuse adjointe des produits alimentaires a été recrutée, dans l'esprit des Engagements du PAM en faveur des femmes. Ce recrutement facilitera le ciblage de l'aide alimentaire. Un responsable de projet à plein temps travaillant au bureau de pays du PAM à Khartoum est chargé de la présente intervention.
31. Avec le personnel actuel, le PAM assure chaque mois le suivi de la distribution des vivres et des activités ultérieures dans les 22 camps; une réunion de coordination a par ailleurs lieu une fois par mois avec le HCR et la Commission des réfugiés afin d'échanger des informations et de coordonner les activités opérationnelles.



## DISPOSITIFS LOGISTIQUES

32. S'agissant de l'aide alimentaire aux réfugiés éthiopiens et érythréens, le principal partenaire du PAM est la Commission des réfugiés, organisme chargé de réceptionner et de stocker les produits alimentaires aux points de livraison avancés (PLA), ainsi que de les transporter et de les distribuer aux réfugiés dans les camps.
33. Comme dans les interventions précédentes, selon les disponibilités du PAM en espèces en remplacement de produits et les excédents céréaliers du pays, on achètera du sorgho sur place. Ce dispositif permettra d'abrèger les délais de livraison des céréales aux réfugiés et de réduire les frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) pour le PAM. Les autres produits alimentaires continueront à être importés par Port Soudan.
34. Le PAM fournira et transportera les produits alimentaires de Port Soudan ou des points d'achat locaux jusqu'aux PLA créés pour chaque camp. Afin de garantir la régularité des distributions dans les camps, il veillera à ce que des stocks de vivres représentant au moins deux mois de distribution soient disponibles aux PLA. Pour les camps non accessibles par camion pendant la saison des pluies, le système actuel consistant à procéder à des livraisons anticipées dans les camps sera maintenu.
35. Les réfugiés munis de cartes de rationnement se rendront aux centres de distribution de chaque camp pour y recevoir leurs rations mensuelles. La pratique établie consiste à distribuer les vivres d'abord aux femmes et aux enfants et ensuite aux hommes. Les produits sont remis aux réfugiés sur présentation de cartes de rationnement qui sont en premier lieu vérifiées au moyen d'une fiche de contrôle tenue par le Service de la logistique de la Commission des réfugiés. Tandis que les agents de ce service supervisent l'ensemble de la distribution, les réfugiés assurent la gestion du pesage et du partage effectifs des vivres, la vérification de l'identité des bénéficiaires et les autres tâches connexes.

## SUIVI ET EVALUATION

36. Le PAM suivra la réception et l'entreposage des vivres aux PLA, ainsi que leur distribution dans les camps conjointement avec le HCR. Les contrôleurs du PAM procéderont également à des enquêtes par sondage après chaque distribution de vivres pour s'assurer que ceux-ci ont été distribués correctement aux bénéficiaires. Un système normalisé d'établissement de rapports sera utilisé par les contrôleurs sur le terrain du PAM et du HCR, et chaque institution communiquera à l'autre les rapports reçus de ses propres contrôleurs.
37. La Commission des réfugiés continuera, en collaboration avec les ONG chargées de l'exécution dans chaque camp, de mener des enquêtes nutritionnelles en septembre-octobre. En coopération avec le HCR, la Commission des réfugiés et les ONG concernées, le PAM procédera à une évaluation ou à un examen de la gestion au cours de l'exécution de l'intervention, à une date fixée d'un commun accord.

## MESURES DE SECURITE

38. Les camps de réfugiés sont situés le long des frontières avec l'Éthiopie et l'Erythrée. Bien qu'en raison des opérations menées au Soudan et en Erythrée par les diverses factions



en conflit, l'insécurité règne périodiquement dans cette région, qui a notamment subi en février et en juillet 1998 des bombardements qui ont causé la mort de trois réfugiés et en ont blessé plus de 15 autres, ces incidents n'ont perturbé en aucune façon les activités d'aide alimentaire du PAM.

39. Pendant les premiers mois de 1999, une série d'incidents compromettant la sécurité se sont produits dans la région, contraignant les Nations Unies à réduire les déplacements de son personnel pendant certaines heures. Le Fonctionnaire des Nations Unies désigné pour le Soudan a alors organisé des enquêtes mensuelles de surveillance confiées aux responsables de la sécurité des bureaux extérieurs afin de vérifier que la situation est suffisamment sûre et qu'aucun obstacle lié à la sécurité n'entrave les opérations d'alimentation.

---

## STRATEGIE DE RETRAIT

40. Il est prévu que 11 919 réfugiés éthiopiens seront rapatriés pendant le premier mois d'exécution de l'IPSR, et une aide alimentaire spécifique est prévue pour eux dans les engagements de produits alimentaires. Le HCR est en train de négocier actuellement avec le Gouvernement de l'Erythrée des arrangements analogues pour le rapatriement des 121 012 réfugiés érythréens.

---

## RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

41. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver l'IPSR.



## ANNEXE I

## VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
<b>COÛTS POUR LE PAM</b>			
<b>A. Coûts opérationnels directs</b>			
Produits <sup>1</sup>			
– Sorgho	18 953	115	2 170
– Blé	7 221	130	938 700
– Légumineuses	3 678	256	943 500
– Huile végétale	1 729	840	1 452 360
– Mélange maïs-soja	1 143	260	297 180
– Lait écrémé en poudre	48	1 800	86 400
– Sucre	1 207	280	337 960
– Sel iodé	334	150	50 100
<b>Total produits</b>	<b>34 313</b>		<b>6 228 240</b>
Transport extérieur		<b>123</b>	<b>4 110</b>
TIEM		78	2 610
<b>Total TTEM</b>		<b>78</b>	<b>2 610</b>
<b>B. Coûts d'appui directs (voir l'annexe III pour plus de détails)</b>			
<b>Total partiel, coûts d'appui directs</b>			<b>867 300</b>
<b>Total coûts opérationnels directs</b>			<b>13 110</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7,8 pour cent du total des coûts directs)</b>			
<b>Total partiel, coûts d'appui indirects</b>			<b>1 000</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>15 110</b>
<b>COÛT TOTAL DU PROJET</b>			<b>15 110</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



## ANNEXE II

<b>VENTILATION DES PRODUITS ET AUTRES COÛTS OPÉRATIONNELS DIRECTS PAR COMPOSANTE B (INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS)</b>
--

Produits	Quantité (tonnes)	Coût par tonne (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
Sorgho	18 953	115	2 179 595
Légumineuses	3 678	256	943 500
Huile végétale	1 729	840	1 452 360
Mélange maïs-soja	1 143	260	297 180
Lait écrémé en poudre	48	1 800	86 400
Sel iodé	334	150	50 100
Sucre	1 207	280	337 960
Blé	7 221	130	938 730
<b>Total produits</b>	<b>35 684</b>		<b>6 285 825</b>



**ANNEXE III****BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)****Dépenses de personnel**

Personnel international	373 800
Volontaires des Nations Unies	45 000
Personnel local et temporaire	135 000
Heures supplémentaires (en dollars uniquement)	21 880

**Total partiel** **575 680**

**Services d'appui technique**

Préparation du projet	30 000
Services consultatifs techniques	45 000
Suivi et évaluation du projet	40 000
Formation	5 000

**Total partiel** **120 000**

**Voyages et indemnités journalières de subsistance**

Coût forfaitaire de voyage	10 500
Déplacements intérieurs	69 630

**Total partiel** **80 130**

**Dépenses de bureau**

Location de locaux	2 000
Services collectifs	8 500
Communications	15 000
Fournitures de bureau	2 000
Réparation et entretien du matériel	20 000

**Total partiel** **47 500**

**Véhicules**

Carburant et entretien	30 000
------------------------	--------

**Total partiel** **30 000**

**Matériel**

Matériel de communication	10 000
Mobilier et matériel	1 000

**Total partiel** **11 000**

**Autres**

Plaidoyer	3 000
-----------	-------

**Total partiel** **3 000**

**TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS**

**867 310**

